

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux Eco-citoyenneté et formation professionnelle

Caen, le 29 et 30 mai 2008



Journées animées par Maryline Gesbert, Responsable du service Observatoire-Etudes, Centre INFFO

De quoi parle-t-on ?

Les Régions comme l'ensemble des collectivités et des organisations sont interpellées par la nécessité d'apporter leur contribution en matière de développement durable, afin de faire face aux enjeux de conciliation de développement économique, progrès social et préservation de l'environnement. L'éco-citoyenneté en tant que démarche visant la responsabilisation des organisations, des groupes et des individus en faveur d'un développement économique permettant l'équité sociale et la protection de l'environnement, nécessite l'éco-responsabilité à la fois, des acheteurs et des opérateurs. Elle a pour objectif de développer les compétences, tant en termes de maîtrise d'outils et de gestes techniques, que de comportement citoyen, afin d'inscrire dans la durée les processus de professionnalisation et d'insertion.

Certaines Régions se sont engagées résolument en faveur du développement durable et notamment en formation professionnelle ; d'autres en ont le projet, certaines attendent d'en savoir plus.

C'est le moment de premiers bilans pour les Régions Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, des premières réflexions pour d'autres régions et pour toutes, un moment de questionnement : comment se mobiliser, comment impliquer les opérateurs sur ces questions, comment structurer une politique ambitieuse... les questionnements sont nombreux.

Sommaire

Intervention plénière et table ronde

- Développement durable et formation professionnelle : une conjugaison qui s'invente
- La démarche éco-citoyenne en formation professionnelle en Basse-Normandie

Les ateliers

- Prise en compte du développement durable dans les programmes de formation professionnelle et apprentissage en Région Pays de la Loire
- Méthodologie d'intégration du développement durable en formation : prise en compte des publics, partenariat avec les branches professionnelles... en Région Languedoc Roussillon
- Méthode, outils et accompagnement des acteurs de la formation en matière d'éco-citoyenneté en Région Nord-Pas-de-Calais
- Modalités d'accompagnement - Elaboration d'un référentiel de compétences éco-citoyennes, déclinaisons pédagogiques de ce référentiel et formalisation de repères-clés en vue de qualifier un projet éco-citoyen en Région Basse-Normandie

Pour en savoir plus

- Eco-citoyenneté et développement durable : le CNFPT aussi est engagé dans une démarche d'Agenda 21

Le mot de l'élu de la Région Basse-Normandie

M. Jean-Karl Deschamps,

Premier vice-président en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de l'environnement et du développement durable, Région Basse-Normandie

Le dossier des politiques environnementales sous le chapeau du développement durable est complexe, car ces politiques ne peuvent être autrement que, d'abord, globales et transversales. Il n'est pas une partie des politiques d'un Conseil régional ou d'une collectivité, c'est du mouvement vers un sens donné dans toutes politiques ; cela nécessite de la transversalité et que cela soit porté par tous les élus. Enfin, cela nécessite que ces politiques parient sur la capacité de changer de comportement. La Basse-Normandie s'est donnée pour objectif d'être une éco - région et pour décliner cet objectif, elle s'est dotée d'un outil : l'Agenda 21 voté le 20 juin 2008 dans sa version définitive. Cet Agenda 21 décline cette volonté de globalité et donc de transversalité. Il a été décliné à travers toutes les politiques.

Ce qui forme l'Agenda 21 sont les politiques plan-climat (défi énergie) et plan de l'eau.

Ces politiques régionales de l'environnement confortent l'Agenda 21, de même que les politiques d'autres secteurs comme celle de l'économie.

Dans cette région dont 72 % du territoire est valorisé par l'agriculture, le levier de l'agriculture est essentiel pour jouer sur les marges environnementales. Dans l'économie, il y a un volet de l'économie sociale et solidaire avec la mise en place d'un schéma de développement économique. Il s'agit de démontrer qu'on peut entreprendre autrement.

D'autres politiques intègrent l'éco-citoyenneté : engagement sur le transport, politique de logement, politique des lycées versus bâtiments, versus budget participatif, versus restaurant bio.

La politique de développement durable est donc bien transversale. Il faut miser sur le changement comportemental des hommes.

Intervention plénière

Développement durable et formation professionnelle : une conjonction qui s'invente

M. Jean-Paul MARTIN, directeur du Cafoc de Nantes

Si nous posons la formation comme une fonction sociale contributive tout à la fois à la reproduction sociale et à l'évolution des sociétés, alors trois axes de réflexion doivent être explorés :

1- Le développement durable, un concept politique de gouvernance globale, fruit d'un compromis social

La réflexion sur la relation entre les activités humaines et la nature, entre la production des biens et les éco-systèmes est aussi ancienne que la pensée philosophique.

Cette réflexion a été fortement actualisée dans la seconde moitié du vingtième siècle au regard de deux problèmes : le risque d'épuisement de la ressource naturelle, d'une part, les inégalités de développement récurrentes et croissantes entre le Nord et le Sud, d'autre part. En 1972, la conférence des Nations-Unies sur l'environnement humain introduit en positif l'idée d'un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique.

Compromis entre nations pour concilier économie, écologie et lutte contre les inégalités, le développement durable est donc un concept de gouvernance globale au niveau de la planète.

2- Des champs de transformations sociétales sont alors identifiés qui ne sont pas sans rapport avec la formation professionnelle

Tout d'abord, se construit un nouveau rapport à soi, aux autres et à la nature.

Un des aspects fondamentaux du développement durable réside dans les notions de responsabilité individuelle et collective, ainsi que de solidarité. La responsabilité, c'est la prise de conscience des actes que nous posons, de leurs impacts, des effets qu'ils produisent.

Un nouveau rapport aux autres, c'est construire des solidarités en veillant à ne pas déplacer les problèmes écologiques vers les problèmes sociaux, car il s'agit de protéger d'abord les plus démunis. Est posé également un nouveau rapport à l'expertise. La complexité des situations, l'incertitude quant aux évolutions, sont devenues des caractéristiques dominantes des politiques, à quelque échelon que ce soit. Plus personne n'a, seul, la capacité à analyser les situations et à trouver des solutions aux problèmes posés. La connaissance

scientifique elle-même, longtemps considérée comme toute puissante doit admettre ses limites (travaux d'Edgar Morin). Ce qu'il s'agit de construire est de l'ordre de l'intelligence collective, ce qui impose de sortir de l'illusion de la « toute maîtrise » technologique ou scientifique, et de considérer à égale valeur, l'expertise issue des savoirs et celle puisée dans le vécu. Cette idée, en formation, a déjà fait son chemin avec la validation des acquis de l'expérience. Elle est source de progrès pour les autres domaines de la vie en société.

Enfin, un nouveau rapport à la gouvernance. Ce terme est central dans le champ du développement durable fondant la nécessité de donner place à toutes les "parties prenantes", c'est-à-dire aux individus et aux groupes concernés par la décision à prendre, l'action à conduire ou encore les impacts de cette dernière. La gouvernance, c'est concilier la démocratie avec des formes nouvelles de démocratie participative ou collaborative, en un mot, avec des formes de partage des idées qui aident à la prise de décisions par la mise au débat public, la recherche de l'intérêt collectif.

3- Et la formation, quelles sont les contributions possibles ?

Si le développement durable est un concept de gouvernance globale, comment le décliner en formation ? la notion d'éco-citoyenneté met l'accent sur le développement des compétences de citoyenneté pour traiter des dimensions éco (économique et écologique). Trois niveaux sont identifiables : celui des politiques de formation (choix des métiers préparés, niveaux de qualification, etc.), celui des organismes de formation et, enfin, celui de la pédagogie.

Un organisme de formation comme toute organisation sociale, peut être appréhendé sous cinq dimensions : les services qu'il produit, les compétences qu'il entend développer ; le processus de production des services qu'il met en œuvre ; sa politique d'achat ; sa gestion des ressources humaines ; enfin, l'acteur d'un territoire.

Sur la pédagogie, il ne s'agit pas d'introduire une nouvelle discipline ou une matière différente, mais d'intégrer dans les contenus de formation, cette dimension qui est de l'ordre d'une nouvelle façon de penser et d'agir. La démarche à mettre en œuvre s'apparente davantage à des processus de conduite du changement des pratiques collectives et individuelles qu'à de la transmission de contenus. On ne peut former à l'éco-citoyenneté qu'en mettant les individus en situation d'en faire, qu'en dynamisant des pratiques collectives, qu'en travaillant sur « des passages à l'acte » engageant fortement les personnes.

Table ronde

La démarche éco-citoyenne en formation professionnelle en Basse-Normandie

Sous l'impulsion de **M. Yannick Soubien, vice-président de la Région, président de la commission formation tout au long de la vie**, une démarche d'éco-citoyenneté en matière de formation professionnelle a été enclenchée en Basse-Normandie en 2005. Il s'agit de proposer une politique, de mettre en place un plan d'action, d'accompagner et de mesurer l'impact sur les organismes de formation et les effets sur les services du Conseil régional. Ainsi, les politiques de développement durable de la Région ont été ainsi révisées toutes en même temps.

La Directrice de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA), Mme Pascale Calandot, explique que pour son équipe de quarante-quatre personnes, la gestion du projet est complexe ; la démarche éco-citoyenne amène à changer de pratiques, car le concept d'éco-citoyenneté est peu familier. Le projet se mène dans la durée et les résultats ne sont pas immédiats.

La démarche doit s'intégrer aux autres missions de la direction. Il a ainsi fallu légitimer le chef de service Projet et que toute l'équipe s'approprie la démarche pour la mettre en œuvre, en même temps que les organismes de formation.

M. Denis Leboucher, le chef de service Projet, indique que cette démarche a reposé sur un état des lieux réalisé par le Cafoc de Nantes prestataire retenu en tant qu'accompagnateur dans le projet et une démarche d'enquête engagée fin 2005 auprès d'un échantillon d'organismes de formation de la région. Cet état des lieux a constitué l'une des étapes de la phase de lancement de la démarche d'éco-citoyenneté. Quinze organismes de formation divers ont été interrogés pour construire un langage commun sur l'éco-citoyenneté et un lexique a été créé avec des experts de l'environnement.

Après une phase d'expérimentation qui a impliqué environ 40 % des organismes et qui a pris appui sur les premiers organismes chargés de démultiplier les bonnes pratiques, une phase de généralisation à partir de 2008, implique l'ensemble de l'appareil régional de formation intervenant dans les dispositifs de la Région Basse-Normandie

La construction d'outils a été centrée sur les organismes de formation. Les réflexions et attentes exprimées lors de l'état des lieux

...suite page 4

Atelier 1

Prise en compte du développement durable dans les programmes de formation professionnelle et apprentissage

Mme Florence Poisson, Région Pays de la Loire, insiste sur le fait que cette démarche est issue de la valorisation du travail mené en amont sur la formation tout au long de la vie, dans l'optique de la sécurisation des parcours et l'emploi durable, au travers notamment de la modularisation des formations.

Il n'existe pas encore d'Agenda 21 pour la Région Pays de la Loire : il sera lancé aux Assises régionales au 2^e semestre 2008. La prise en compte du développement durable en formation professionnelle n'est donc pas la résultante d'une démarche portée par la DG et commune aux différentes politiques régionales. Elle a été menée en lien fort avec les réseaux d'organismes de formation et les centres de formation d'apprentis (CFA).

Les CFA ont été invités, sur la base du volontariat, à intégrer les préoccupations du développement durable : des séances de sensibilisation à destination de personnes-ressources, l'intervention d'un cabinet prestataire pour la prise en compte du management environnemental dans le projet des CFA et un financement d'actions ponctuelles par le biais d'un appel à projets.

L'idée de la Région est de capitaliser ces expériences pour en susciter l'appropriation par les autres CFA.

Pour ce qui relève du PRFQ, rapporte M. Frédéric Brizot, Région Pays de la Loire, la Région accompagne les organismes de formation, par le biais d'un financement de l'ingénierie, par la revalorisation progressive des prix d'achat par la Région et par la sécurisation financière des actions au travers d'une unité d'achat originale (parcours théorique complet).

Juridiquement, la Région a choisi d'agir sur deux modalités : les clauses des cahiers des charges et les critères de sélection des offres.

Après une phase d'expérimentation, la mise en place d'un site internet, d'un livret stagiaire, les modules de sensibilisation sont désormais généralisés à l'ensemble du programme d'insertion de la Région. Ils permettent de fédérer, de créer une dynamique de groupe pendant la formation.

Atelier 3

Méthode, outils et accompagnement des acteurs de la formation en matière d'éco-citoyenneté

Le dispositif mis en place par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais exposé par M. Jack-Yves Delsert, consiste à apporter une méthode, des outils, ainsi qu'un accompagnement aux acteurs de la formation professionnelle en matière d'éco-citoyenneté. Au niveau de la collectivité, la stratégie développement durable a été intégrée à l'ensemble de la politique du Conseil régional et un référent "développement durable" a été attribué à chaque direction.

La notion durable devient en 2007 un critère et un élément d'appréciation du projet dans les dossiers de consultation. L'organisme de formation doit faire prévaloir son engagement et particulièrement mettre en avant les actions de sensibilisation pour les stagiaires et le personnel.

Dès 2006, le C2RP s'est vu attribuer une mission d'accompagnement des professionnels. Le Conseil régional a privilégié des formations de formateurs pour les acteurs des organismes, en axant le programme de ces formations sur la compréhension globale de la notion de développement durable et sur la connaissance des réseaux institutionnels et inter-institutionnels dans le domaine de la formation. Il reste un travail très important à faire avec les branches professionnelles (déjà initié par certaines collectivités).

Atelier 2

Méthodologie d'intégration du développement durable en formation : prise en compte des publics, partenariat avec les branches professionnelles...

Mme Claire Bulteau-Aubert, Région Languedoc-Roussillon, présente les modules de formation au développement durable, intégrés dans le programme d'action préparatoire à l'insertion. Ce programme représente environ 400 actions de formation, réalisé par une centaine d'organismes de formation. Il est déployé sur cinq départements, avec des problématiques différentes.

Ces modules de sensibilisation au développement durable, mis en place dès 2006, ont vocation à sensibiliser directement le public stagiaire de la formation professionnelle. La volonté de la Région Languedoc-Roussillon est de faire prendre conscience que cette question est de la responsabilité de chacun : directeurs d'organismes de formation, formateurs, stagiaires, citoyens...

Ces modules ont été créés en partenariat et en concertation par différents organismes de formation volontaires. Un groupe de formateurs "référents", provenant d'horizon diversifié et couvrant l'ensemble de la région, a été constitué.

Animation des ateliers

Merci à M. Denis LÉBOUCHER, M. Manuel DEBRU, M. Mickaël TAOUI, Mme Vanessa ROFFE, Mme Nadine TOURNAILLE, Mme Elisabeth TOULISSE, M. Vincent POTIN, Mme Morgane COLET, de la Région Basse-Normandie, d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier et de rapporteur des débats.

Atelier 4

Modalités d'accompagnement - Elaboration d'un référentiel de compétences éco-citoyennes, déclinaisons pédagogiques de ce référentiel et formalisation de repères-clés en vue de qualifier un projet éco-citoyen

En 2005, la Région Basse-Normandie, explique Mme Muriel Richard, a initié un diagnostic partagé qui a permis la production de documents repères tels qu'un lexique, un référentiel de compétences éco-citoyennes, un guide pour conduire des projets éco-citoyens et des propositions en matière d'engagement des organismes de formation.

En 2007, l'accompagnement des acteurs dans l'appropriation de la démarche et des productions s'est centré sur l'expérimentation, l'analyse des pratiques et leurs mutualisations.

Cette formation-action, basée sur une approche systémique a mobilisé quarante organismes de formation, le Cafoc de Nantes, maître d'œuvre, et le Cap Afnor, partenaire dans le cadre du SD 21000 ; le pilotage de la démarche étant assuré par la Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'Apprentissage. La méthodologie retenue est participative, expérimentale et vise une évaluation formative. Ainsi, une quinzaine d'organismes de formation élaborent actuellement leur projet d'établissement de développement durable.

Le référentiel de compétences apparaît comme un outil d'aide à l'élaboration du cahier des charges des actions de formation. Il doit permettre que soit proposée une diversité de réponses, en imposant une réflexion sur l'éco-citoyenneté sans induire la réponse apportée par l'organisme.

Eco-citoyenneté et développement durable : le CNFPT aussi est engagé dans une démarche d'Agenda 21

S'inscrivant dans le cadre de la SNDD – Stratégie nationale de développement durable du gouvernement qui définit des objectifs concrets et quantifiables autour de sept axes, le CNFPT a choisi de s'engager dans une démarche d'éco-responsabilité accompagnée par le cabinet BIOVIVA Développement durable.

La mise en place d'un comité de pilotage composé des responsables des différents services a permis d'identifier les thématiques prioritaires et de constituer cinq groupes de travail sur les thématiques suivantes : le papier, les consommables (énergie, eau...), les déplacements, l'immobilier et les achats. Peu à peu, le champ d'application de l'étude s'est élargi en termes de territoire (intégration des directions régionales et des écoles sur certaines thématiques) et d'organisation évoluant ainsi vers un programme plus global d'Agenda 21 en cohérence avec la stratégie globale du CNFPT.

Après une année de mise en œuvre du projet, de nombreux résultats ont d'ores et déjà été obtenus : mise en place du tri du papier, modulation de l'éclairage dans les parties communes, installation de détecteurs de présence dans les sanitaires, remplacement des chasses d'eau existantes par des appareils sanitaires équipés de double bouton-poussoir... Au niveau des achats, un « Guide des achats durables du CNFPT » a été rédigé intégrant, par exemple, un article spécifique sur l'achat de « papier recyclé ».

Au fur et à mesure de l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de son Agenda 21, le CNFPT réduit son empreinte écologique et développe sa capacité à aider et à appuyer les démarches des collectivités territoriales. Plusieurs délégations et écoles ont d'ailleurs proposé des journées d'information au développement durable incitant les collectivités à s'engager dans cette démarche.

L'autre aspect du projet CNFPT, au-delà de l'aspect « gestion », concerne l'aspect « formation ». La démarche durable qui structure déjà la majorité des 250 métiers de la fonction publique territoriale est en passe d'intégrer la plupart des formations proposées par le CNFPT. Pour ce faire, chaque intervenant est invité à revisiter ses interventions afin d'analyser la possibilité qu'il a d'y inclure, si ce n'est une démarche durable, au moins un « regard durable ». Plusieurs sessions de formation de formateurs sont d'ores et déjà prévues à la rentrée 2008.

Contact : Jean-Pierre FAYE - Responsable de la mission « Cohérences territoriales et développement durable » - jeanpierre.faye@cnfpt.fr

Remerciements

Merci à Mme Pascale Calandot, directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Mme Muriel Richard, déléguée territoriale et M. Denis Leboucher, chef de service des actions territorialisées vers les demandeurs d'emploi de la Région Basse-Normandie pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée qui a accueilli soixante-quatre participants venant de douze Régions.

suite de la page 2 Table ronde

auprès des organismes et les orientations définies dans le cahier des charges du projet « Eco-citoyenneté » s'articulaient autour de trois propositions : les apprentissages à faire réaliser par les bénéficiaires des formations financées par la Région dans le cadre de ses programmes, l'organisation des centres et de l'ingénierie des dispositifs, et les conditions d'accompagnement à installer.

Un groupe de travail de professionnels de la formation professionnelle cherchant à identifier les compétences en matière d'éco-citoyenneté et à proposer des approches pédagogiques spécifiques a mis au point un référentiel de compétences et un guide d'utilisation du référentiel.

Témoignages des acteurs

Mme Catherine Legrand, coordonnatrice formation, témoigne de l'engagement d'ACSEA Les cèdres de Lisieux, organisme proposant des actions de pré-qualification et de qualification professionnelle de niveau V et VI dans la cuisine et restauration et dans l'éco-citoyenneté. Le référentiel de compétences a été proposé à l'équipe de formateurs. Les étapes de construction d'un projet professionnel ont servi pour savoir comment construire un projet éco-citoyen. Une charte a été mise en place par les stagiaires et un listing de tâches a été créé pour économiser les énergies.

Pour sa part, **M. Jean-Jacques Retoux, formateur, à la Maison familiale rurale (MFR)** de Pointel dans le cadre du programme éco-citoyen, a travaillé sur de la production de savoirs et a développé des logiques de projet : éco-label au sein de la Maison familiale.

Quant à **M. Yves Marie Bodet, directeur, de l'institut régional de formation des adultes (IRFA)** de Caen, il a décidé d'engager toute son organisation dans une approche éco-citoyenne. Au niveau de l'établissement de l'IRFA 14, l'intégration de la démarche éco-citoyenne dans la démarche qualité est initiée. Globalement, les stagiaires s'impliquent et les salariés adhèrent. Le risque pour cette dynamique à terme est, selon lui, de ne pas se maintenir du fait du turnover des stagiaires et des salariés formateurs.

Pour en savoir plus sur cette journée ...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :

www.centre-info.fr, rubrique Régions

www.cnfpt.fr, rubrique un agent - se former

Rédaction

Centre INFFO
CNFPT

Maquette

Rédacteur-réviseur
Impression

Nathalie Legoupil
Karine Tirel
Jean-Pierre FAYE
Claudie Carpentier
Bettina Pedro
Abdoulaye Faye
Centre INFFO